

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2009**

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT – Mme Christiane FRANCHETTE –
M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Hélène BRUN –
M. Marc FARGE – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU - M. Emmanuel PEZET –
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - Mme Véronique
LAVERT - M. Abbas BENDALI – Mme Céline KALNIN – M. Raoul NKAMWA NJINKE -
M. Pierre DA SILVA - M. Luis PINTO – Mme Virginie GRGURIC - M. Patrick MADELIN -
Mme Corinne BRAMI - M. Christian MONGONDRY – M. Benoît DUMONTET.

Mme Stéphanie VON EUW est arrivée à 21 h 35.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Mehdi HADJAB – Mme Delphine LAGRENÉ.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

Mme Souad FERRAH a donné pouvoir à M. Luis PINTO.
M. Didier PEYRAT a donné pouvoir à Mme Corinne BRAMI.
Mme Bénédicte ARIES a donné pouvoir à M. Patrick MADELIN.
M. Quentin DUVIVIER a donné pouvoir à M. Benoît DUMONTET.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoît DUMONTET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (32 voix pour, 1 abstention : Benoît DUMONTET)

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2009.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet de restauration d'archives anciennes (3 registres paroissiaux),
- 2- **AUTORISE** le maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AMICALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs pour l'année 2009 du 01/01/2009 au 31/12/2009 à intervenir entre la ville et l'amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS, LES ACCORDS-CADRES ET LEURS AVENANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 206 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants inférieur ou égal à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (26 voix pour, 7 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Quentin DUVIVIER Benoît DUMONTET)

ADOpte la décision modificative n° 1, telle que figurant dans le document.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 547 695	1 547 695	355 768	355 768

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE PARS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (26 voix pour, 7 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Quentin DUVIVIER Benoît DUMONTET)

ADOpte la décision modificative n° 1, telle que figurant dans le document.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DM 1	0	0	0	0

TARIFICATION 2009 DE LA SANISETTE PLACE CHARLES DE GAULLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 5 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES)

1- APPROUVE la tarification de la sanisette place Charles de Gaulle,

2- FIXE le montant de cette tarification à 0,40 €,

3- PRECISE que cette délibération complète celle relative aux tarifs établis sur la base des quotients familiaux prise par le conseil municipal le 13 novembre 2008 et celle relative à la tarification 2009 des services publics locaux hors quotient familial prise par le conseil municipal le 18 décembre 2008.

INDEMNISATION D'UN AGENT DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'octroyer à Monsieur Cédric PLAIS la somme de 400 euros correspondant à l'indemnisation du préjudice moral subi le 27 septembre 2007 dans le cadre de ses fonctions.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DEUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : JEUNESSE SPORTIVE PONTOISIENNE (JSP) ET CERGY-PONTOISE ECHECS (CPE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le montant de la subvention exceptionnelle de 5 000 € à verser à l'association JSP (Jeunesse Sportive Pontoisienne) pour l'année 2009.

2- APPROUVE le montant de la subvention exceptionnelle de 2 500 € à verser à l'association Pontoise Échecs pour l'année 2009.

3- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Jeunesse Sportive Pontoisienne et Cergy Pontoise Échecs.

4- APPROUVE le versement de l'intégralité des subventions à l'association JSP en mai 2009.

5- AUTORISE le Maire à inscrire au budget, dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise au mouvement sportif, la subvention suivante :

JEUNESSE SPORTIVE PONTOISIENNE : 5 000 €
CERGY PONTOISE ÉCHECS : 2 500 €

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ATOUT PONTOISE » - AFFECTATION DE LA SUBVENTION RÉSERVÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1 – APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens

2 – AUTORISE le Maire à la signer

3 – AUTORISE le Maire à attribuer une subvention de 7500 € à l'association Atout Pontoise.

PROPOSITIONS DE TARIFS POUR DES SORTIES À FAIBLE COÛT POUR LES SENIORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le principe des sorties journées dites « libres »

2- APPROUVE la tarification des sorties dites « libres » et à faibles coûts :

- 5 € : sortie journée en dehors de l'Ile de France
- 3 € : sur Paris et en Ile de France

RESTAURATION DE LA FAÇADE NORD DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le Maire à solliciter, dans le cadre de la restauration de la façade Nord de l'église Notre-Dame, les subventions auprès de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au titre du fonds de concours 2009 pour un montant de 161 902,67 €, du Conseil Général du Val d'Oise pour un montant de 147 184,25 € et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant de 117 747,40 €, conformément au plan de financement.

2- AUTORISE le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi desdites subventions.

3- AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 61/2009 AU N° 118/2009

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 61/2009

Convention d'étude relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRT gaz dans le cadre du projet de construction d'un parc de stationnement souterrain, avec la société GRT GAZ région Val de Seine.
Dépense de 23 920,00 € TTC.

DECISION N° 62/2009

Passation d'un marché public pour l'étude sur l'évaluation des politiques publiques relatives au développement durable de la ville de Pontoise, avec la société AFCE.
Montant global forfaitaire du marché : 20 332,00 € pour la tranche ferme et 12 139,40 € pour la tranche conditionnelle 1.

DECISION N° 63/2009

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour la mise en lumière de l'église Notre-Dame, avec la société LIGHT'N LIGHT.
Montant global forfaitaire du marché : 22 771,84 € TTC.

DECISION N° 64/2009

Contrat d'achat de prestation de service dans le cadre de la programmation des heures de conte dans les bibliothèques avec l'association "ISSUE DE SECOURS".
Dépense de 332,32 € TTC.

DECISION N° 65/2009

Contrat de cession de droits d'exploitation avec PBOX, dans le cadre du concert de Nouvelle Vague le 10 avril 2009 au Dôme à Pontoise.
Dépense de 6 330 € TTC.

DECISION N° 66/2009

Contrat de prestation de service d'ateliers d'accrobranche pour la fête du Printemps 2009, avec la SARL TREE CLIMBING FRANCE.
Dépense de 1 533,75 € TTC.

DECISION N° 67/2009

Contrat dans le cadre des actions culturelles du secteur adulte de la bibliothèque Apollinaire, avec la Société Française du Livre.
Dépense de 500 € TTC.

DECISION N° 68/2009

Contrat de cession de droit avec l'association "QUELQU'UNS" dans le cadre du spectacle "Olipo, Olipo !" le 14 mars 2009
Dépense de 624,00 € TTC.

DECISION N° 69/2009

Résiliation d'un marché public relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour les travaux de construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas, avec la société CORBICE.
Indemnisation du titulaire du marché à hauteur de 54,88 €, soit 4 % du montant hors taxe des prestations non réalisées.

DECISION N° 70/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux, avec la société DALKIA.

DECISION N° 71/2009

Contrat de maintenance du parc des horodateurs, avec la société PARKEON.
Montant global forfaitaire de 44 283,29 € TTC par an.

DECISION N° 72/2009

Contrat de prestation de service d'ateliers de fabrication d'objets sur le thème "art et artisanat de récupération" pour la semaine du développement durable 2009, avec l'association DEBROUILLE COMPAGNIE.
Dépense de 655,00 € TTC.

DECISION N° 73/2009

Contrat de prestation d'un dispositif de premiers secours pour la fête du Printemps 2009.
Dépense de 180,00 € TTC.

DECISION N° 74/2009

Convention entre le CONSULAT D'ALGERIE à Pontoise et la commune de Pontoise pour la mise à disposition du gymnase Marie-Laurencin à l'occasion de l'organisation des élections présidentielles algériennes.
Mise à disposition consentie à titre gratuit.

DECISION N° 75/2009

Contrat de cession de droit de représentation de spectacle avec l'association "DE-CI, DE-LÀ" dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe des Louvrais – rue Robert Schuman à Pontoise.
Dépense de 635 € TTC.

DECISION N° 76/2009

Contrat de prestation de service pour une représentation de spectacle jeune public pour la semaine du développement durable 2009, avec l'association NAN.
Dépense de 800,00 € TTC.

DECISION N° 77/2009

Contrat de prestation de projection de film pour la semaine du développement durable 2009, avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION.
Dépense de 583,07 € TTC.

DECISION N° 78/2009

Décision annulée.

DECISION N° 79/2009

Passation d'un marché public relatif à la fourniture et livraison de mobilier pour l'espace Larris Maradas – lot n° 4 – mobilier de rangement, avec la société BJ INSTAL.
Montant global forfaitaire du marché : 4 423,79 € TTC.

DECISION N° 80/2009

Passation d'un marché public pour l'étude sur l'organisation et le développement des marchés non sédentaires, avec la société AID OBSERVATOIRE.
Montant global forfaitaire du marché : 29 541,20 € TTC.

DECISION N° 81/2009

Contrat d'entretien et de dépannage en garantie totale des matériels de péage et des contrôles d'accès du parking Jean Jaurès, avec la société DESIGNA FRANCE.
Redevance trimestrielle forfaitaire de 2 987,00 € HT pour l'ensemble des équipements.

DECISION N° 82/2009

Convention concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 12 mars 2009 avec la société FONCIA.
Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 83/2009

Convention concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 2 mars 2009 avec la société FONCIA.
Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 84/2009

Convention concernant la mise à disposition de la salle des glaces du hall omnisports Philippe Hémet le 21 mars 2009, avec la S.A.T.P. Val d'Oise.
Recette de 40,00 € TTC.

DECISION N° 85/2009

Passation d'un avenant n° 4 au contrat n° 054331/F VAM 0002, avec la société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL).
Dépense de 2 697,48 € TTC.

DECISION N° 86/2009

Contrat de prestation de service pour la location d'un camion à confettis à l'occasion du carnaval 2009, avec la société ANIMAVILLE.
Dépense de 2 387,60 € TTC.

DECISION N° 87/2009

Contrat de prestation de service d'un spectacle déambulatoire pour le carnaval 2009, avec l'association ARTS MUSIQUE ET LOISIRS.
Dépense de 1 400 € TTC.

DECISION N° 88/2009

Contrat de prestation d'un dispositif de premiers secours pour le carnaval 2009, avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et de ses Environs (APCCPE).
Dépense de 160,00 € TTC.

DECISION N° 89/2009

Passation d'un marché public pour la réalisation d'une enquête de victimation, avec la société BVA.
Montant global forfaitaire du marché : 32 770,40 € TTC.

DECISION N° 90/2009

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Rose-Marie WILBERT.
Recette mensuelle de 386,16 € du 15 avril 2009 au 14 avril 2010.

DECISION N° 91/2009

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mlle Emmanuelle FLEURY.
Recette mensuelle de 418,47 € du 22 avril 2009 au 21 avril 2010.

DECISION N° 92/2009

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mlle Farida BENSAID.
Recette mensuelle de 335,45 € du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

DECISION N° 93/2009

Contrat de prestation de service pour l'animation d'ateliers pour enfants à l'occasion de la semaine du développement durable 2009, avec l'association LES PETITS DEBROUILLARD.

Dépense de 530,00 € TTC.

DECISION N° 94/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation du spectacle "herboristerie et teinture" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association LA MESNIE DES DELICES.

Dépense de 450,00 € TTC.

DECISION N° 95/2009

Contrat de prestation de service pour les présentations des spectacles "les joyes du mariage" et "l'herbier charlatan" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association ACIDU.

Dépense de 1 360,00 € TTC.

DECISION N° 96/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation du spectacle "échassiers fantastiques chimères et déambulation de jongleries" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec la compagnie ZOOLIANS.

Dépense de 1 790,00 € TTC.

DECISION N° 97/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation d'un campement lapon viking à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association LA COMPAGNIE EQUESTRE CHATAGAI.

Dépense de 1 820,00 € TTC.

DECISION N° 98/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation d'un spectacle et d'une animation à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association LES COMPAGNONS DUELLISTES.

Dépense de 1 000,00 € TTC.

DECISION N° 99/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation du spectacle "la compagnie du sorcier bouc" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association SATARA.

Dépense de 1 800,00 € TTC.

DECISION N° 100/2009

Contrat de prestation de service pour l'animation d'une aire de jeux médiévaux à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec Monsieur Eric DEDEKEN.

Dépense de 2 670 € TTC.

DECISION N° 101/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation d'une exposition de "la rue au moyen âge" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association TEMPUS FUGIT.

Dépense de 4 290,00 € TTC.

DECISION N° 102/2009

Contrat de prestation pour un spectacle de Richard Gotainer à l'occasion du 14 juillet 2009, avec la société LA BOUTIQUE PRODUCTIONS.

Dépense de 15 000,00 € TTC.

DECISION N° 103/2009

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du spectacle de Gustave Parking le 30 mai 2009 au Dôme à Pontoise, avec la SARL Z.E. PROD.

Dépense de 5 275 € TTC.

DECISION N° 104/2009

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du spectacle “quand trois poules s'en vont au champ” les 7 et 8 avril 2009 au centre socioculturel de Marcouville, avec l'association COMPAGNIE CARNETS DE VOYAGES.

Dépense de 2 519 € TTC.

DECISION N° 105/2009

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du spectacle “la lune de Quentin” le 5 mai 2009 au Dôme, avec FAR PRODUCTION.

Dépense de 4 984,80 € TTC.

DECISION N° 106/2009

Passation d'un marché public relatif à la fourniture et livraison de mobilier pour l'espace Larris Maradas, lot n° 1 : mobilier de bureau, lot n° 2 : mobilier petite enfance, lot n° 3 : mobilier d'accueil, avec la société SILVERA.

Montant global forfaitaire du marché pour le lot 1 : 41 025,47 € TTC.

Montant global forfaitaire du marché pour le lot 2 : 7 815,14 € TTC.

Montant global forfaitaire du marché pour le lot 3 : 3 314,06 € TTC.

DECISION N° 107/2009

Passation d'un marché public pour une mission de relevé de géomètre – lot n° 2 : relevés extérieurs et intérieurs, avec la société GEOSAT.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 4 000 € HT et un montant maximum de 20 000 € HT.

DECISION N° 108/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 3 : gros oeuvre, avec la société DUMAS TREBERN.

DECISION N° 109/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 8, avec la société MARISOL.

DECISION N° 110/2009

Passation d'un avenant n° 2 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 9 : menuiseries intérieures, avec la société MANTRAND.

DECISION N° 111/2009

Passation d'un avenant n° 2 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 12 : électricité-chauffage électrique-ventilation, avec la société TELECOISE.

DECISION N° 112/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 13 : sols souples, avec la société OMNI DECORS.

DECISION N° 113/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 15 : faux-plafonds, avec la société MARISOL.

DECISION N° 114/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 16 : espaces verts, avec la société SEVOISE.

DECISION N° 115/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 7 : métallerie, avec la société PRESTA METAL.

DECISION N° 116/2009

Convention avec l'association "2 Mes Gars Watt" pour la mise en place d'un stage de percussions et d'un stage de danse africaine pendant les vacances d'avril 2009.

Dépense de 720 € TTC.

DECISION N° 117/2009

Contrat d'abonnement n° 0480.12.08 avec la société TT SECURITE relatif à l'inspection et à la vérification de l'alarme vol située en façade de l'église Notre-Dame.

Dépense annuelle de 5 591,54 € TTC.

DECISION N° 118/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas à Pontoise – lot n° 8 : cloisons doublages, avec la société MARISOL.

QUESTIONS DIVERSES :**ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 7 JUIN 2009 – MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DES SALLES COMMUNALES POUR DES RÉUNIONS POLITIQUES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE****LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le principe de gratuité de la mise à disposition de salles communales, en fonction de leur disponibilité, aux partis et groupes politiques ayant déposé une liste, pour la tenue de réunions, sur l'ensemble de la campagne électorale, du lundi 25 mai 2009 au samedi 6 juin 2009, à l'occasion de l'élection des députés au parlement européen.

ÉCOLES MATERNELLE JEAN MOULIN ET ÉLÉMENTAIRE DES MARADAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2009 DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1. **EMET** un avis favorable aux travaux d'étanchéité, de sécurité, de menuiseries et de mise en conformité dans les écoles maternelle Jean Moulin et élémentaire des Maradas.
2. **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val-d'Oise, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux avec un plancher de 10 000 € par classe existante dans l'école, au titre de la programmation 2009 des constructions scolaires du 1er degré, conformément au plan de financement.

3. **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Affiché le :

**Le Député-Maire
Philippe HOUILLON**